Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 035-243500659-20260212-D2026_02_05-DE

Pays de Châteaugiron Communauté

Extrait du registre des délibérations **2026 – 02 – 05**
Décision du 12 février 2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE

L'an deux-mille-vingt-six, le **12 février** à 20h, le Conseil communautaire du Pays de Châteaugiron Communauté, dûment convoqué par le Président, Dominique DENIEUL, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil communautaire du Pays de Châteaugiron Communauté.

Date de convocation	6 février 2026
Nombre de membres	En exercice : 32 Quorum : 17 Présents : 23 Votants : 30 (dont 7 pouvoirs)
Présents	**Châteaugiron :** Jean-Claude BELINE, Olivier BODIN, Anne-Marie ECHELARD, Françoise GATEL, Schirel LEMONNE, Christian NIEL, Yves RENAULT, Catherine TAUPIN. **Domloup :** Sébastien CHANCEREL, Sylviane GUILLOT, Géraldine HARNOIS-MARTIN, Jacky LECHABLE. **Noyal-sur-Vilaine :** Anne CARRÉE, Emmanuel CASADO, Benoît FOUCHER, Marielle MURET-BAUDOIN, Pierre-Yves TANVET. **Piré-Chancé :** Dominique DENIEUL, Jean-Benoît DUFOUR, Christelle GAUTIER. **Servon-sur-Vilaine :** Dominique MARCHAND, Rozanne JAMAIN, Melaine MORIN.
Absents excusés	Denis GATEL (pouvoir à Catherine TAUPIN), Chantal LOUIS (pouvoir à Christian NIEL), Laëtitia MIRALLES (pouvoir à Anne-Marie ECHELARD), Jean-Pierre PETERMANN (pouvoir à Yves RENAULT), Christelle HOUIZOT (pouvoir à Emmanuel CASADO), Louis HUBERT (pouvoir à Marielle MURET-BAUDOIN), Sophie RANDUINEAU-PIROT (pouvoir à Rozanne JAMAIN).
Absents	Anne MALLET, Evelyne PANNETIER.
Secrétaire de séance	Yves RENAULT

Convention pour la réalisation de travaux de sécurisation et de fluidification du giratoire RD34 et RD463 et aménagement d'une liaison cyclable

Melaine MORIN rappelle qu'une étude de circulation a été menée sur la Commune de Châteaugiron par le Département entre 2019 et 2021, cofinancée par le Département, la Commune de Châteaugiron et le Pays de Châteaugiron Communauté.

Cette étude a permis d'analyser le trafic routier sur le contournement de Châteaugiron et ses évolutions futures dans un contexte de développement de la Commune (Grand Launay, lycée, centre commercial).

Afin de répondre aux enjeux identifiés dans le cadre de cette étude, le projet consiste à aménager :

- Une voie directe de tourne-à-droite (shunt) au giratoire RD34/RD463, ainsi qu'une entrée à 2 voies sur la branche Nord et la branche Sud de ce même giratoire
- Une voie verte entre la passerelle existante au-dessus de la RD92 et l'aire de covoiturage UNIVER. Cette voie verte pourra être prolongée vers Nouvoitou lors d'une phase ultérieure.

Le Département est désigné maître d'ouvrage de l'ensemble des études et des travaux.

Les parcelles impactées par le projet seront cédées gratuitement par les exploitants commerciaux au Département et à la Commune pour la réalisation des présents travaux.

Le Département procèdera aux acquisitions foncières nécessaires à la réalisation de la voie directe de tourne-à-droite sur la RD34 et RD463. La Commune de Châteaugiron procèdera aux acquisitions foncières nécessaires à la réalisation de la voie verte.

Le coût de l'opération est estimé à 757 400 €HT soit 908 880 €TTC. Les modalités de financement de l'opération proposées sont les suivantes :

Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 035-243500659-20260212-D2026_02_05-DE

- **Le Département** prendra en charge 6,97% des coûts travaux d'aménagement de la voie directe de tourne-à-droite du giratoire RD34/RD463 et 100% des travaux d'aménagement d'entrée à 2 voies de la branche Nord et de la branche Sud du giratoire RD34 / RD463.
  Le Département supportera également les dépenses liées aux frais d'ingénierie, de maîtrise d'œuvre, les coûts d'exploitation, les coûts de contrôles et de géomètre, les acquisitions foncières nécessaires et les déplacements de réseaux nécessaires.
  Soit un total estimé à 348 404 €HT (46% du montant global HT de l'opération).

- **Le Pays de Châteaugiron Communauté** participera à hauteur de 25% des coûts estimés HT du projet hors liaison cyclable, pour un montant forfaitaire de 165 850 € HT. Par ailleurs, le Pays de Châteaugiron Communauté participera à hauteur de 30% des coûts estimés TTC des travaux de réalisation de la voie verte communale, pour un montant forfaitaire de 33 840 € TTC.

- **La Commune de Châteaugiron** participera à hauteur de 28% des coûts estimés HT du projet hors liaison cyclable, pour un montant forfaitaire de 186 746 € HT. Par ailleurs, la Commune de Châteaugiron participera à hauteur de 30% des coûts estimés TTC des travaux de réalisation de la voie verte communale, pour un montant forfaitaire de 33 840 € TTC.

- **Les ASL I et l'ASL V pour Univer** cèderont gratuitement à la Commune de Châteaugiron (au terme d'un vote en assemblées générales dans les 2 ASL), les terrains nécessaires à la réalisation de la voie verte communale et au Département les terrains nécessaires à la réalisation de la voie directe de tourne-à-droite.

- **La SCI Castel Immo** cèdera gratuitement à la Commune de Châteaugiron les terrains nécessaires à la réalisation de la voie verte communale.

Le projet de convention financière et le plan d'aménagement sont présentés en annexe.

Shirel LEMONNE ne prend pas part au vote.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- ✓ d'approuver la convention financière pour la réalisation de travaux de sécurisation et de fluidification du giratoire RD34 et RD463 et l'aménagement d'une liaison cyclable, dans les conditions présentées ci-dessus ;
- ✓ d'autoriser le Président à exécuter cette décision et à signer tout document s'y rapportant.

Pour copie conforme,
Le Président,

Dominique DENIEUL

Le Secrétaire de séance,

Yves RENAULT